



Voyager dans l'europe avec mon récépissé constatant le

Par **berk**, le **02/03/2011** à **18:19**

Bonjour,

Es-que je peux voyager dans l'Europe avec mon récépissé constatant le dépôt D'une demande d'asile, j'ai envie de y'allé en suède avec ma future époux ces t' une suédoise ,pour passé 1 semaine avec elle .question de connaitre un peux ces parent et son village , je cé pas es-que je peux voyager et de prendre l'avion avec elle en direction de la suède ou de partir d'abord a la préfecture et de leur demander si cé possible de me délivré un papier pour ça ??? svp cé tres urgent merci merci merci mille fois

Par **mimi493**, le **02/03/2011** à **21:00**

non, ça ne vaut pas document de voyage, vous ne pourrez pas revenir en France

Par **berk**, le **02/03/2011** à **21:46**

merci mimi pour ta réponse mais dis moi , es-que je peux prendre l'avion le plus normalement du monde et arrivé en suède, ?? et a l'aéroport de suède y'aura pas de problème ?

Par **mimi493**, le **02/03/2011 à 21:52**

Il y a aussi des chances pour que vous soyez refoulé de Suède.
Quand on demande le statut de réfugié, on n'est pas censé quitter le pays où on a fait la demande.

Par **berk**, le **02/03/2011 à 22:15**

ok merci beaucoup , ba enfaite il me réste 2 mois pour la décision finale et comme la plus part presque 98% seront refusé de la demande ,j'ai envie de y'allé et de se marier et pourquoi pas de m'installé la bas , le problème pour moi cé comment et par quelle moyen de partir en suède? merci encor

Par **mimi493**, le **02/03/2011 à 23:33**

Mariez-vous en France, puis que votre femme fasse le nécessaire pour vous faire venir.

Par **berk**, le **02/03/2011 à 23:54**

merci mimi cé vraiment gentil de votre part , thank u much